



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

- CVS -

➤ QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une instance de représentation.
Le représentant donne son avis sur des sujets.
Il est informé de ce qui se passe dans l'établissement.
Il discute, échange et cherche des solutions avec les participants, pour résoudre les problèmes de l'établissement.
Il aide aussi la direction à décider.



➤ QUELS SONT LES SUJETS ?

Sujets :

- Droits et libertés des personnes accompagnées,
- Prestations d'accompagnement,
- Organisation de la structure : horaires, rôles de chacun, ...
- Projets de travaux et d'équipement : nouvelles salles, espaces verts, ...
- Activités : repas, sorties, événement festif, ...
- Entretien : bâtiments, matériel, ménage, ...



Sujets obligatoires :

- Le règlement de fonctionnement
- Le projet d'établissement
- L'évaluation



➤ QUI PARTICIPE ?

- Les élus des personnes accompagnées
- Les élus des représentants légaux
- Le représentant des familles et proches aidants
- Le représentant des professionnels
- Le représentant de l'organisme gestionnaire
- ...



➤ COMMENT ÊTRE ÉLU ?

Une élection est organisée.

Le représentant est élu par les autres personnes accompagnées



Le candidat dépose sa candidature.
Il explique pourquoi il souhaite représenter les autres.

